
FICHE TECHNIQUE : OCCULTATION/OBSCURCISSEMENT

A white letter 'A' inside a dark blue square.

Cette fiche technique de la VSIS fournit des informations sur les propriétés des stores d'occultation et d'obscurcissement et sur les normes correspondantes.

Explication/Définition de termes et normes applicables

Il existe une distinction fondamentale entre les fonctions d'occultation et d'obscurcissement.

L'occultation signifie que l'on bloque totalement l'entrée de lumière, dans les chambres par exemple.

Des stores de véranda composés de tissus spéciaux « Blackout » et dotés d'une structure technique adaptée (des rails de guidage équipés de brosses d'étanchéité, par exemple) permettent de réduire au maximum l'entrée de lumière. Ce type de « système d'occultation » ne laisse passer aucun rayon de lumière ni aucune lumière rasante.

Ainsi, en présence de protections solaires complètes, selon la norme **SN EN 14501**, on considère que, dans le cas d'une incidence lumineuse de 75 000 lux, aucune lumière ne doit pénétrer dans la pièce. En ce qui concerne le tissu, selon la norme **SN EN 14500**, on considère qu'il n'y a aucune incidence lumineuse à 100 000 lux (« test de la chambre noire »).

D'un point de vue scientifique, une occultation à 100 % correspond à une opacité totale. Dans le cas des protections solaires, l'occultation à 100 % ne peut jamais être garantie, étant donné que les infimes particules de lumière parviennent à traverser les tissus les plus denses. On parle donc d'une occultation à 99,99 %.

L'obscurcissement va plus loin que l'ombrage, mais pas aussi loin que l'occultation. L'obscurcissement consiste à bloquer dans une large mesure l'entrée de lumière, lors de présentations professionnelles où l'on souhaite pouvoir reconnaître les participants dans la pièce, tout en conservant la présentation comme l'élément central, par exemple.

De nombreux stores équipés d'un tissu assez dense garantissant à la fois une protection solaire efficace et la possibilité d'utiliser la lumière du jour, disposent en outre d'une fonction d'obscurcissement ! **Ce faisant, une protection solaire complète doit retenir 70 % de l'incidence lumineuse. Seuls 30 % de la lumière peuvent pénétrer dans la pièce.**

Indépendamment du fabricant, une occultation totale n'est pas possible sur le plan technique pour les produits avec guidage latéral ouvert. Pour une occultation totale, tous les fabricants doivent disposer de produits munis de joints-brosses ou de dispositifs d'étanchéité semblables.

Pour les stores plissés simples, les « trous de passage du cordon tendeur » constituent une source d'incidence lumineuse minimale. Les stores plissés à alvéoles sont davantage adaptés pour l'occultation, étant donné que les cordons tendeurs passent entre les deux couches de tissu du store.

En ce qui concerne les stores à enroulement, les stores enrouleurs équipés d'un coffre, de joints-brosses, de lèvres d'étanchéité ou de systèmes de type fermeture éclair conviennent parfaitement.

FICHE TECHNIQUE : OCCULTATION/OBSCURCISSEMENT

Résumé des points essentiels

- Il existe une distinction fondamentale entre les fonctions d'**occultation** et d'**obscurcissement**.
- Les normes **SN EN 14500** et **SN EN 14501** s'appliquent.
- Dans le cas de l'**occultation**, **aucune incidence lumineuse** n'est tolérée.
- Dans le cas d'**obscurcissement**, une **incidence lumineuse de 30 % est acceptée**.
- Si la propriété d'obscurcissement est garantie, une incidence lumineuse pouvant aller jusqu'à 30 % ne constitue pas un motif de réclamation.
- Pour des raisons qui ne dépendent pas du fabricant, une occultation totale n'est pas possible pour les stores à guidage latéral ouvert.
- Certains tissus (tissus « Blackout », tissus à alvéoles, etc.) ainsi que des techniques spéciales (par exemple des stores enrouleurs avec coffre équipés de brosses dans les guidages latéraux) permettent de réduire de façon significative l'entrée de lumière.
- Une occultation à 100 % est impossible d'un point de vue scientifique.